

## Avis de consultation Projet QC-2022-02

Février 2022

### Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

**Période de consultation :** du 28 février 2022 au 14 mars 2022.

### Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur la norme de fiabilité suivante en vue de son éventuelle adoption par la Régie.

#### Nouvelle version de norme :

- TPL-007-4 – Planification du comportement du réseau de transport en cas de perturbation géomagnétique

#### Norme à retirer :

- TPL-007-3 – Planification du comportement du réseau de transport en cas de perturbation géomagnétique

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts de la norme de fiabilité à adopter et retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca).

### Documents

- Norme et annexe QC proposées;
- Sommaire de la norme à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;
- Guide d'application et justification technique de la norme proposée;
- Norme en suivi de modifications;
- Annexe en suivi de modifications.